



Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité / Master of Law (MLaw) in Criminology and Security (version 2020)

Informations importantes

Mesure adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 25 août 2020 :

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et les pages consacrées au COVID-19 sur le site de l'Ecole.

Remarques générales et réglementaires

Les cursus de Bachelor et de Maîtrises universitaires ès Sciences ou en Droit à l'Ecole des sciences criminelles (ESC) sont régis par des règlements d'études spécifiques à chaque cursus.

Les noms des enseignements, la charge horaire et le nombre de crédits ECTS qui leur sont attribués peuvent varier d'une année à l'autre. Ces modifications sont annoncées en début d'année académique. En fonction des opportunités, des enseignements à option supplémentaires peuvent être proposés avant le début du semestre par la direction du cursus.

Une grande majorité de la littérature en sciences criminelles est publiée en anglais ; dès lors la lecture de l'anglais est indispensable. Certains enseignements peuvent également être en anglais.

Mise à niveau pour les cursus de Maîtrise

Un programme de mise à niveau peut être déterminé par la Commission d'admission et des équivalences en fonction des formations antérieures (article 5 du règlement d'études).

Si le programme de mise à niveau n'excède pas 30 crédits ECTS, il est effectué au début du cursus de Maîtrise universitaire (mise à niveau intégrée). S'il est composé de 31 à 60 crédits ECTS, il est effectué dans un programme de mise à niveau préalable, dont la réussite permet l'admission au cursus de Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité.

Conditions de réussite

Les conditions de réussite des modules et du cursus sont régies par les articles 18 et 19 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité.

Cursus à temps partiel

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Sciences ou en Droit à l'ESC à temps partiel, au sens de la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Ecole des sciences criminelles



Pour un étudiant à temps partiel, l'aménagement sur plusieurs années des enseignements d'une année plan d'études est libre, avec la restriction que la deuxième année plan d'études ne peut être débutée sans avoir terminé les enseignements de première année. Pour les enseignements ayant des travaux pratiques, l'inscription et le suivi des travaux pratiques ne peut précéder la théorie.

Structure générale du cursus (120 ECTS)

Module 1
Préparatoire

15 ECTS

Module 2
Méthodes et outils d'analyse

30 ECTS

Module 3
Criminalité, auteurs et victimes

27 ECTS

Module 4
Sécurité, justice et prison

30 ECTS

Module 5
Séminaire et Mémoire

18 ECTS

Lecture et légende des tableaux des modules

- **Type de cours** : S = séminaires, P = travaux pratiques, A = travail en autonomie
- **Crédits ECTS** : 1 crédit ECTS vaut 25-30 heures de travail effectif.
- **Cours obligatoires** : sont indiqués par le sigle ♦ dans la colonne « Obligatoire »
- **Semestre(s) d'enseignement** : sont indiqués par le sigle ● dans les colonnes respectives des semestres 1 à 4 du cursus

Module 1 : Préparatoire (15 ECTS)

Les enseignements de ce module préparatoire ne donnent pas lieu à des équivalences, sauf exceptions. Les enseignements sont à choisir de manière complémentaire à sa formation antérieure.

Les enseignements Introduction à la criminologie, Droit pénal I et statistique I sont obligatoires pour les personnes qui ne les ont pas réussis lors d'un cursus antérieur.

Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne arithmétique de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à 15 crédits ECTS. Si l'étudiant souhaite acquérir plus que 15 ECTS, il doit indiquer avant la session d'examens quels ECTS sont comptabilisés pour la réussite du module et lesquels figureront sur le supplément au diplôme au titre de crédits supplémentaires. Les crédits supplémentaires ne peuvent pas être transformés a posteriori en crédits comptabilisés pour le module. En cas de double échec à une évaluation, l'étudiant peut choisir un autre enseignement sous réserve du respect de la durée maximale des études prévue à l'article 9.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Introduction à la criminologie	Aebi		●				Oral	28		3
Droit pénal I - Cours	Dongois		●	●			Oral	56		6
Statistique I	Antonietti		●	●			Examen ¹	56		6
Science forensique générale	Bécue		●				Ecrit	28		3
Psychologie sociale : théorie (cours)	Staerkle			●			Examen ¹	56		6
Sociologie générale A ou B	Goatellec, Le Feuvre		●	●			Examen ¹	56		6
Introduction à la sociologie du droit	Baume		●				Ecrit	56		6
Économie et politiques publiques	Athias		●				Ecrit	42		4.5
Management public	Glassey		●				Ecrit	56		4.5
Total des crédits ECTS du module										15

¹ Se reporter aux modalités d'examens définies par la faculté ou l'institution qui délivre l'enseignement.

Module 2 : Méthodes et outils d'analyse (30 ECTS)

Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne arithmétique de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 24 crédits ECTS sur les 30 crédits ECTS du module à présenter, l'étudiant étant tenu de se présenter à l'ensemble des évaluations du module.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Méthodes de recherche	Aebi	◆	●				Oral	56		6
Méthodes d'analyse statistique	Villettaz	◆	●	●			Validations et écrit	56		6
Introduction aux méthodes qualitatives	Jendly	◆	●	●			Validations	28	14 A 42 P	6
Analyse de la criminalité sur Internet	Caneppele	◆		●			Oral	28		3
Analyse de la criminalité économique et organisée	Caneppele	◆	●	●			Validations et écrit	28		3
Analyse des données en sécurité et renseignement	Rossey	◆		●			Oral et Validation	28 + 28 P		6
Total des crédits ECTS du module										30

Module 3 : Criminalité, auteurs et victimes (27 ECTS)

Conditions de réussite : une moyenne pondérée par les crédits ECTS de 4,0 au minimum ;

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Prévention de la criminalité	Jendly	◆			●		Validations	28	14 A 42 P	6
Délinquance juvénile	Aebi	◆	●				Oral	56		6
Victimologie et aide aux victimes	Getos	◆			●		Ecrit	28		3
Criminalité économique et organisée	Gerber	◆				●	Ecrit	18		2
Psychopathologie des déviations	Delacrausaz	◆	●				Oral	28		3
Histoire de la pensée criminologique	Knepper	◆				●	Ecrit	18		2
<i>5 crédits à choix parmi les enseignements suivants :</i>										
Criminologie et cinéma	Aebi				●		Validations	18		2
Sport, criminalité et intégrité	Caneppele				●		Validations	28		3
Analyse criminelle opérationnelle - Cours	Rossey				●		Oral	28		3
Psychopathologie et psychiatrie	Saraga/Marion-Veyron		●				Oral	28		3
Total des crédits ECTS du module										27

Module 4 : Sécurité, justice et prison (30 ECTS)
Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne arithmétique de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 24 crédits ECTS sur les 30 crédits ECTS du module à présenter, l'étudiant étant tenu de se présenter à l'ensemble des évaluations du module

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Criminologie et sécurité	Caneppele	◆			●		Oral	28		3
Criminologues et milieux d'intervention	Jendly	◆	●				Oral	28		3
Politique criminelle	Jendly	◆			●		Oral	28		3
Pénologie	Delgrande	◆	●				Oral	56		6
Droit pénal II - Cours	Macaluso et al.	◆			●		Oral	56		6
Terrorisme	Caneppele	◆			●		Ecrit	28		3
Policing	Ribaux	◆			●		Oral	28		3
<i>3 crédits à choix parmi les enseignements suivants :</i>										
Erreurs judiciaires	Dongois				●		Oral	28		3
L'enquête judiciaire	Gremaud		●				Oral	28		3
Médecine légale	Grabherr				●		Oral	28		3
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	Perrier Depeursinge		●				Oral	28		3
Méthodes d'investigation sur les lieux	Delémont				●		Ecrit	28		3
Renseignement forensique	Ribaux		●				Oral	28		3
ou Stage					●					3
Total des crédits ECTS du module										30

Module 5 : Séminaire et Mémoire (18 ECTS)

Condition préalable : Pour se voir attribuer un sujet de séminaire/mémoire, l'étudiant-e doit avoir réussi le module 2 (Méthodes et outils d'analyse).

Condition de réussite : cumulativement :

- l'obtention d'une appréciation « acquis » à la validation du séminaire de mémoire ;
- l'obtention d'une note au moins égale à 4,0 au travail de mémoire.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres				Evaluation	heures		Crédits ECTS
			1	2	3	4		cours	autres	
Séminaire de mémoire	Aebi	◆			●		Validation	28	60 A	3
Mémoire	Aebi, Villettaz, Caneppele, Jendly,	◆				●	Ecrit et défense orale		450 A	15
Total des crédits ECTS du module										18